

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry, Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. JÉHU Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante).

Excusés : M. GUIONNET Anthony, M. JUSTIN Jean-Gérard (donne pouvoir à M. RABILLÉ Jannick), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 19 juillet 2023.

Monsieur Thierry CHABOT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 juin 2023
- 2) Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du secteur école / rue du Choselier
- 3) Convention d'étude avec l'EPF : Ilot du Château d'Eau
- 4) Acquisition des parcelles cadastrées 277 AC 396 / 397 / 398 / 399 / 400 (rectificatif)
- 5) Enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public de diverses emprises communales en vue de leur aliénation
- 6) Aide financière attribuée dans le cadre du passeport pour l'accession
- 7) Convention portant création d'un service commun des Systèmes d'informations avec Vendée Grand Littoral
- 8) Modification des modalités de facturation de la restauration scolaire
- 9) Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires de délégations
- 10) Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- 11) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 juin 2023

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du secteur école / rue du Choselier

Pour rappel, le marché de travaux d'aménagement du secteur école / rue du Choselier a été attribué à l'entreprise COLAS.

Un avenant est nécessaire pour les travaux suivants : purges de voirie rue du Choselier (4 500.00 € HT), coffrage bois le long de l'allée piétonne rue du Choselier (380.00 € HT), mur de soutènement d'allée (hors enduit) (966.00 € HT), changement de buse annelée (125.00 € HT).

Montant initial du marché : 167 875.05 € HT

Nouveau montant : 173 846.05 € HT

Soit un avenant de + 5 971.00 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Considérant la nécessité de signer l'avenant mentionné ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la signature de l'avenant mentionné ci-dessus au marché de travaux d'aménagement du secteur école / rue du Choselier ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

3) Convention d'étude avec l'EPF : Ilot du Château d'Eau

La commune de Saint-Vincent-sur-Graon a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée sur l'ilot du Château d'eau.

En effet, la commune a la possibilité d'acquérir les locaux d'une ancienne entreprise du bâtiment aujourd'hui désaffectés. Ils se situent à proximité de l'école Saint-Joseph en cœur de bourg et sont une véritable opportunité. Cet ensemble permettrait de concrétiser les études sur la construction de logements ainsi que d'un pôle accueil de loisirs, foyer pour les jeunes, petite enfance à proximité de l'école.

C'est pourquoi, eu égard aux orientations stratégiques définies par le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier approuvé, par délibération de son Conseil d'administration le 27 novembre 2019, l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune afin de produire du foncier pour du renouvellement urbain et de la densification urbaine.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'étude et de portage foncier sur l'ilot du Château d'eau.

Monsieur le Maire présente la convention tripartite entre l'EPF, la commune et la communauté de communes Vendée Grand Littoral (suite au transfert de compétence en matière d'urbanisme).

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie totale de 10 732m². Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 500 000 euros.

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention (18 mois) et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Vu la délibération n°2023-23 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 20 juin 2023, approuvant la convention d'étude ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain et de densification avec l'Etablissement Public Foncier ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision.